

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 JUIN 2018**

**Objet**

**Création de poste et  
suppression de  
postes suite aux  
avancements de  
grade, à la  
Promotion Interne et  
aux Promotions suite  
à concours**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,  
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX  
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

**Absents :**

**M. BELLOC  
Mme CAGNIN**

**Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la Ville de Floirac propose à la CAP départementale (Commission Administrative du Centre de Gestion) un certain nombre d'agents, soit en avancement de grade, soit en promotion interne, à laquelle elle souhaite également associer les agents lauréats de concours.

Les résultats des CAP sont connus en juillet et les nominations ont lieu au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dans l'attente des CAP et afin de procéder aux nominations, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de créations	Nombre de suppression
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	
Rédacteur		1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe		3
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Technicien	1	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 11 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de créer les postes indiqués dans le tableau, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et de supprimer à la date de nomination les postes d'origine cités dans le tableau ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 31  
Suffrages exprimés : **31**  
Pour : 31  
Contre :  
Abstention :